

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 21 juin 2024

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Samuel LEBEAUX  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE

**Etaient représentés :**

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,

**Etaient excusés :**

Claudine HEBRARD, Julien CHAMBON, Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Les enseignants du collège du Méridien et des Lycées Marmontel et Pompidou de Mauriac nous alertent sur les problématiques récentes qui touchent ces établissements et qui sont susceptibles de porter atteinte à l'attractivité du territoire à travers un recul du service public de l'éducation.

Pour le collège il s'agit du refus du rectorat d'ouvrir une troisième classe de 3<sup>ème</sup> malgré des effectifs le justifiant,

Pour les Lycées il s'agit d'une baisse du budget des heures de fonctionnement allouées, ce qui se traduira par une baisse du nombre de spécialités proposées aux élèves.

Ainsi, pour maintenir un service public de l'éducation de qualité et soucieux d'un aménagement du territoire égal pour tous et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EXPRIME** son inquiétude aux annonces concernant les établissements du secondaire de Mauriac et par conséquent à une remise en cause de l'égal accès au service public de l'éducation.

**REAFFIRME**

- la nécessité de prendre en compte le caractère spécifique des établissements d'enseignement secondaires en zone rurale qui ne sauraient être traités seulement selon des ratios comptables, mais en tenant compte de leur utilité sociale de proximité.
- la nécessité de prendre en compte les spécificités du territoire du nord Cantal qui malgré une démographie fragile et à une géographie spécifique se bat avec toutes ses forces vives pour améliorer son attractivité.

**DEMANDE** l'ouverture d'une troisième classe de 3<sup>ème</sup> au collège du Méridien ainsi que le maintien des dotations horaires pour les Lycées Marmontel et Pompidou.

**Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 27 juin 2024**



**Le Maire,**

**Edwige ZANCHI**

**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 015-211501200-20240627-DELB20240627\_13-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1